

BULLETIN D'ADHÉSION 2023

En devenant membre du Miramap, j'adhère - nous adhérons - aux valeurs de la Charte des AMAP et sommes en accord avec le socle commun du MIRAMAP consultable sur le site www.miramap.org.

J'adhère - Nous adhérons - en tant que :

	Montant de la cotisation pour l'année civile 2023
<input type="checkbox"/> Réseau d'AMAP	1€ X nbre total d'amapien-ne-s des AMAP adhérentes au réseau* + 10, 50 ou 100€/paysan-ne adhérent-e au réseau =€
<input type="checkbox"/> AMAP	1€ X nombre d'amapien.nes* =€
L'adhésion d'une AMAP au MIRAMAP concerne les régions où il n'y a pas de réseau territorial ou bien lorsque le réseau territorial n'adhère pas au Miramap. Si une AMAP ayant un réseau sur son territoire souhaite adhérer au Miramap pour s'investir bénévolement et avoir une voix en AG ou/et pour avoir éventuellement un représentant au collectif, cela ne la dispense pas d'adhérer au réseau territorial, les 2 réseaux n'ayant pas les mêmes missions, et de participer ainsi à l'adhésion de son réseau au MIRAMAP.	
<input type="checkbox"/> Paysan-ne en AMAP	3 niveaux de cotisation possibles : 10€ - 50€ - 100€
L'adhésion d'un-e paysan-ne en AMAP au MIRAMAP concerne les régions où il n'y a pas de réseau territorial ou bien lorsque le réseau territorial n'adhère pas au Miramap ou si le-la paysan souhaite s'investir bénévolement et avoir une voix au collège des paysan-ne-s en AG. Cela ne le/la dispense pas d'adhérer au réseau territorial, les 2 réseaux n'ayant pas les mêmes missions.	
<input type="checkbox"/> Sympathisant-e	10€

En tant qu'adhérent, je donne mon /nous donnons notre consentement au recueil et au traitement des données me/nous concernant pour la gestion des adhésions et notamment pour recevoir les informations sur la vie associative du MIRAMAP (Convocation à l'AG, Invitation aux rencontres, Appel à adhésions...). MIRAMAP dispose d'une base de données qui n'est pas utilisée à des fins commerciales ; les données confidentielles qu'elle comporte sont sécurisées et ne feront pas l'objet d'une communication à des tiers.

Consultez notre Politique de protection des données personnelles sur: [miramap.org / article : protection des données](http://miramap.org/article/protection-des-donnees)

- Règlement de la cotisation annuelle par chèque à l'ordre de MIRAMAP, par virement via l'IBAN FR7642559100000801258264330 ou [par carte bancaire sur Hello Asso](#).
- Pour toute nouvelle adhésion ou modification des données, le bulletin d'adhésion est à nous retourner.

Fait le : "Lu et approuvé" & signature-s :

* il s'agit d'un objectif, voir les règles d'adhésion au verso pour mieux comprendre

COORDONNÉES

un Réseau d'AMAP ou une AMAP			
Nom du réseau/ de l'AMAP :		Date de création :	
Nbre d'AMAP adhérentes (pour réseau) :	Nbre d'amapien.nes :	Nbre de paysan.nes en AMAP :	
Appartenance à un réseau d'AMAP (pour AMAP) : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui lequel :			
Adresse du réseau / de l'AMAP :			
Email du réseau / de l'AMAP :		Téléphone du réseau / de l'AMAP :	
Un.e représentant.e amapien.ne et un représentant.e paysan.ne en AMAP sont nécessaire pour un réseau : Un.e ou deux représentant.es amapien.nes pour les AMAP :			
Nom du/de la représentant.e amapien.ne du réseau / de l'AMAP pour le MIRAMAP :		Nom du/de la représentant.e paysan.ne pour le MIRAMAP (pour réseau) :	
Adresse :		Adresse :	
Tél:	Email :	Tél:	Email :
Nom éventuel du/de la 2ème représentant.e amapien.ne de l'AMAP pour le MIRAMAP :			
Adresse :			

Tél :	Email :	
Paysan.ne		
Nom et Prénom :	Adhérent à un réseau d'AMAP : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Adresse :	Si oui lequel :	
Tél :	Email :	Type d'activité (maraichage, arboriculture, élevage, ...) :
AMAP partenaire(s)		
Nom(s) - Adresse(s) - Email(s) - Téléphone(s) - Date(s) création - Adhérent à un réseau d'AMAP Oui/Non/Si oui lequel - Date début partenariat avec vous :		
Sympathisant.e		
Nom et Prénom :	Membre d'une association <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, laquelle :	
Adresse :	Paysan.ne <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, type d'activité :	
Téléphone :	Autres (salarié.e de réseau d'AMAP, chercheur.euse, élu.e, ...) :	
Email :		

<input type="checkbox"/> Je fais - Nous faisons un don au MIRAMAP	Montant :
--	------------------

Règles générales d'adhésion au mouvement des AMAP et de cotisation au MIRAMAP

Le mouvement des AMAP est un mouvement solidaire s'inscrivant sur le territoire français. Lorsqu'une personne adhère* à une AMAP, elle adhère au mouvement des AMAP. Chaque amapien.ne et chaque paysan.ne en AMAP a conscience de s'inscrire dans un mouvement s'engageant à changer le rapport à l'alimentation et à l'économie en choisissant de s'investir et d'investir dans la construction d'une alternative d'avenir.

Chaque AMAP, inter-AMAP, réseau d'AMAP, a la responsabilité de sensibiliser les amapien.nes et paysan.nes en AMAP de la pertinence de chaque acteur, accomplissant ses propres missions en complémentarité avec le champ d'action des autres.

Selon le principe de subsidiarité du mouvement, et dans le respect de la législation, chaque acteur est seul habilité à décider ses propres besoins en financement et à choisir le montant des cotisations* qui lui sont nécessaires. Les cotisations versées à l'AMAP et/ou aux réseaux sont donc destinées à soutenir le mouvement des AMAP dans sa globalité, c'est-à-dire les 3 (ou 4) différents acteurs : AMAP, réseaux territoriaux d'AMAP et réseau inter régional MIRAMAP, voire même le réseau international, URGENCI.

Les montants de cotisation du MIRAMAP, votés en AG, expriment les besoins en autofinancement du MIRAMAP. Ils sont basés sur une réalité. La cotisation demandée pour un réseau (1€ par amapien.ne des AMAP adhérentes à ce réseau + 10, 50 ou 100€ par paysan.ne du réseau), est la cotisation correspondant à l'adhésion du réseau au MIRAMAP, ce n'est pas l'adhésion au MIRAMAP de l'amapien, ni de l'AMAP (1€/amapien est une base de calcul ; nous aurions pu aussi bien décider en AG 2015 de se baser sur un % des recettes ou selon le nombre de salariés des réseaux ; le nombre d'amapiens a semblé plus pertinent). L'AMAP participe à l'adhésion de son réseau au MIRAMAP en adhérant à celui-ci et à travers son réseau il participe à la globalité du mouvement des AMAP. Si l'AMAP souhaite avoir une voix à l'AG du MIRAMAP ou/et éventuellement un représentant au collectif du MIRAMAP, elle doit adhérer directement au MIRAMAP en plus d'adhérer à son réseau territorial.

*** Adhérer, c'est faire partie du mouvement des AMAP et partager ses valeurs inscrites dans la charte 2014, ses projets, sa vision,...., que ce soit à titre individuel (amapien-ne, paysan-ne en AMAP, sympathisants), ou collectif (AMAP, réseau**

Rassembler au niveau inter régional un maximum d'AMAP, de réseaux et de paysan.nes en AMAP dans les débats et le partage d'expériences est une priorité ! L'adhésion au MIRAMAP d'un maximum d'AMAP, de réseaux, de paysan.nes en AMAP est donc une priorité.